

**PROVINCE DE QUÉBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE ST-NARCISSE
MRC DES CHENAUX, COMTÉ DE CHAMPLAIN**

**SÉANCE ORDINAIRE
5 AOÛT 2019**

À une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité, tenue au 290, rue Principale, le lundi 5 août 2019 à 19h30, sont présents, madame la conseillère Nathalie Jacob et messieurs les conseillers Daniel Bédard, Michel Larivière et Denis Chartier, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Veillette, maire.

Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, est aussi présent.

Monsieur Guy Veillette, maire, motive l'absence de monsieur Gilles Gauthier qui est à l'extérieur de la province pour des raisons de vacances.

Monsieur Guy Veillette, maire, ouvre la séance à 19h30 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et fait la lecture d'un petit texte de réflexion.

2019-08-01

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par monsieur Daniel Bédard
Et résolu:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu et rédigé;

QUE cet ordre du jour soit annexé à la page 612 du présent procès-verbal pour faire partie de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

2019-08-02

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 juillet 2019

Il est proposé par monsieur Daniel Bédard,
Appuyé par monsieur Michel Larivière
Et résolu:

(QUE)

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2019 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 juillet 2019 soient adoptés tels que rédigés, ces derniers ayant été transmis par courrier électronique le 3 juillet 2019 et le 12 juillet 2019 et déposés dans un dossier électronique partagé aux membres du Conseil, avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité.

CORRESPONDANCE

- De monsieur Jean-Marie Giguère, président de la Fédération de l'UPA de la Mauricie, qui sollicite financièrement la MRC des Chenaux pour un montant de 1 500\$, annuellement, pour une période de 5 ans, afin de permettre le maintien d'une ressource qui permet d'aider psychologiquement les agriculteurs de la Mauricie.
- De madame Magalie Laniel, directrice exécutive de l'Association québécoise d'urbanisme nous invitant à la formation « qu'est-ce qui rend une ville formidable », le 5 octobre prochain à Joliette.

INFORMATION SUR LES DOSSIERS EN COURS

Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023

Madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, nous informe que notre municipalité recevra un montant de 1 077 593\$, répartis sur cinq ans. Ce montant servira à couvrir en priorité :

- des travaux de mise aux normes de l'eau potable et d'assainissement des eaux;
- des études qui visent à améliorer la connaissance des infrastructures municipales;
- le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts;
- des travaux de voirie, d'infrastructures liées à la gestion des matières résiduelles, au déploiement d'un réseau internet haute vitesse, d'amélioration énergétique des bâtiments ainsi que la construction ou la rénovation d'infrastructures municipales à vocation culturelle, communautaire, sportive ou de loisirs.

Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ)

Madame Élisabeth Diotte, Chef des opérations d'assurances de la MMQ, nous informe qu'à compter de 2020, la MMQ procédera, avant chaque renouvellement de contrat d'assurance, à une vérification des révisions de schéma de couverture de risque. Elle nous informe également que de façon à ne pas pénaliser financièrement les autres membres et pour tenir compte du risque accru que cette situation est susceptible d'entraîner, elle devra augmenter la prime en responsabilité civile des organisations qui ne satisferaient pas aux exigences de la Loi sur la sécurité Incendie (LSI).

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec (MAMH)

Madame Diane Labbé, CPA, CA, directrice de l'information financière et du financement du MAMH, nous informe qu'elle a pris connaissance de notre rapport financier clos au 31 décembre 2018 comportant une opinion avec réserve. **(AINSI)**

Ainsi, puisque nous n'avons pu nous assurer de l'intégralité des revenus provenant de droits sur les carrières et sablières, cela est perçu négativement par les marchés financiers et le Ministère. De plus, il compte sur notre collaboration afin que l'on prenne les mesures nécessaires à présenter des états financiers présentent une image fidèle et conforme aux normes comptable, et ce, dès l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Protection du territoire agricole du Québec, dossier d'exploitation de la gravière-sablière Brouillette

La Commission nous informe qu'elle autorise l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit l'exploitation d'une gravière-sablière incluant un chemin d'accès, d'une superficie approximative de 3.5 hectares, correspondant à une partie des lots 5 190 438, 5 190 441, 5 190 444, 5 190 454, 5 190 457, 5 190 459, 5 190 463 et 5 190 735. La présente autorisation n'entrera en vigueur qu'au moment du dépôt d'une garantie de 34 800\$, afin que la commission s'assure des conditions à remplir par l'exploitant.

Protection du territoire agricole du Québec, dossier de monsieur Jean-Pierre Bergeron et Josée Cossette

La Commission nous informe qu'elle autorise l'aliénation en faveur de madame Josée Cossette d'une superficie approximative de 3,57 hectares, correspondant au lot 5 190 292. Cette autorisation permettra la réalisation d'un projet de noiseraie et de miel à Saint-Narcisse.

RAPPORT D'ACTIVITÉS PAR LES ÉLUS

Depuis la séance régulière du 3 juin dernier, les élus municipaux ont eu à participer à certaines activités, réunions ou comités. Chacun des élus dresse le bilan de leur participation au cours du dernier mois.

PRISE EN COMMUNICATION DES COMPTES

Monsieur Guy Veillette, maire, demande à l'assemblée de prendre connaissance de la liste des comptes à payer et des comptes payés, laquelle liste est disponible à l'entrée de la salle du Conseil.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES COMPTES PRÉSENTÉS

2019-08-03

Adoption des comptes

Il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par monsieur Michel Larivière
Et résolu :

QUE les comptes soient adoptés tels que présentés sur les listes annexées à la fin du ou des procès-verbaux du mois de d'août 2019 et le paiement en est autorisé.

Adoptée à l'unanimité.

2019-08-04

Décision du Conseil sur la demande de dérogation mineure de madame Violaine Trudel

ATTENDU la nature de la demande de madame Violaine Trudel, afin de lui permettre la régularisation de l'achat de sa nouvelle résidence;

(ATTENDU)

ATTENDU que le bâtiment principal est déjà dérogatoire concernant la marge avant et la marge latérale gauche puisqu'il est construit depuis 1983;

ATTENDU que la marge avant prescrite est de 7,6 mètres;

ATTENDU que la marge avant en front à la rue Gilles est de 7,53 et de 6,6 mètres;

ATTENDU que la marge latérale gauche en front à la rue Louis est de 7,55mètres;

ATTENDU que cette modification contrevient à l'article 7.1 du règlement de zonage 2009-05-438;

ATTENDU que le notaire demande de régulariser l'implantation de la maison suite à la vente de la propriété;

ATTENDU que l'immeuble affecté par cette demande est situé au 480, rue de Gilles à Saint-Narcisse;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Nathalie Jacob,
Appuyé par monsieur Denis Chartier
Et résolu :

QUE le Conseil accorde la dérogation mineure au dossier de madame Violaine Trudel, régularisant la conformité de la propriété, tel que recommandé par le Comité Consultatif d'Urbanisme.

Adoptée à l'unanimité.

2019-08-05

Modification des taux horaires de notre Service Incendie pour les pratiques, l'inspection d'équipements, la formation et les visites des maisons

ATTENDU la demande de notre Service Incendie afin de régulariser les taux horaires de notre Service Incendie;

ATTENDU que le salaire de base de notre directeur incendie est de 1,00\$ per capita;

ATTENDU que le salaire payé lors d'intervention incendie sera selon le tableau suivant :

| Fonctions | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|--------------------------|---------|---------|---------|---------|
| Directeur | 27,00\$ | 27,54\$ | 28,10\$ | 28,65\$ |
| Directeur adjoint | 24,28\$ | 24,76\$ | 25,26\$ | 25,76\$ |
| Officier | 22,06\$ | 22,50\$ | 22,95\$ | 23,41\$ |
| Pompier | 19,86\$ | 20,26\$ | 20,66\$ | 21,07\$ |

ATTENDU que pour les périodes de pratique, d'inspection d'équipement, de formation et de visites de résidences, le taux horaire sera de 15,00\$, indexé de 2% annuellement, et ce, pour tout pompier à l'exception du directeur;

ATTENDU que pour les périodes de pratique, d'inspection d'équipement et de visites de résidences le taux horaire du directeur sera de 16,00\$, indexé de 2% annuellement et que pour les formations et congrès, le taux horaire du directeur sera celui de son emploi régulier;

ATTENDU que le directeur est autorisé avec résolution du Conseil à participer au congrès de l'ACSIQ; **(ATTENDU)**

ATTENDU que pour les formations et les congrès, l'inscription, l'hébergement, les repas et les frais de transport seront remboursés sur présentation des pièces justificatives et selon les taux déjà applicables à l'ensemble des employés municipaux;

ATTENDU que tout pompier recevant un appel d'urgence a droit à une rémunération de trois (3) heures au taux régulier;

ATTENDU que les termes cette résolution prendront fin le 31 décembre 2022 ou par une autre résolution du Conseil;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Daniel Bédard,
Appuyé par monsieur Denis Chartier
Et résolu :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution;

QUE le Conseil accorde à notre Service incendie les conditions de cette résolution, et ce, à compter de son adoption.

Adoptée à l'unanimité.

2019-08-06

Demande d'aide financière dans le cadre de notre étude de regroupement des services incendies de la MRC des Chenaux

ATTENDU que la municipalité a pris connaissance du guide d'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Narcisse désire présenter un projet d'évaluation et de recensement des équipements, incendie de chacune des casernes de la MRC des Chenaux;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Nathalie Jacob,
Appuyé par monsieur Michel Larivière
Et résolu :

QUE le Conseil municipal de Saint-Narcisse s'engage à participer au projet d'évaluation et de recensement des équipements incendie de chacune des casernes de la MRC des Chenaux et d'assumer une partie des coûts;

QUE le Conseil municipal autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

QUE le Conseil nomme la MRC des Chenaux, organisme responsable du projet.

Adoptée à l'unanimité.

2019-08-07

Adoption du règlement numéro 2019-06-552 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-05-438 visant à autoriser la culture de cannabis dans la zone industrielle 216-I

ATTENDU une demande pour la culture de cannabis à des fins thérapeutiques à l'intérieur du bâtiment situé au 140, rue de l'Église à Saint-Narcisse;

(ATTENDU)

ATTENDU que puisqu'il n'y aura pas de transformation de la récolte, une modification du règlement de zonage est nécessaire pour cette zone;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser la culture du cannabis dans la zone industrielle 216-I;

ATTENDU que le fait de permettre cette modification, ne causera pas d'incidence sur le voisinage;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par monsieur Daniel Bédard
Et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal adopte le second projet de règlement de zonage numéro 2019-06-552;

QUE le présent règlement soit annexé au livre des règlements pour faire partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité.

2019-08-08

Acceptation de la soumission pour des travaux d'asphaltage d'une portion de la rue du Collège et de la rue Saint-Hilaire des Loges

ATTENDU qu'à l'automne 2018 l'hiver s'est installé rapidement et n'avons pu réaliser les travaux prévus;

ATTENDU qu'en 2018 le mandat avait été donné verbalement à Construction et Pavage Portneuf inc., puisqu'ils étaient les plus bas soumissionnaires;

ATTENDU que la municipalité peut et a demandé un prix de gré à gré à la compagnie Construction et Pavage Portneuf inc. puisque ceux-ci sont présentement à exécuter des travaux dans une municipalité environnante;

ATTENDU que les travaux consistent à asphalter une longueur de 22 mètres sur la rue du Collège, une longueur de 100 mètres sur la rue Saint-Hilaire des Loges et un tronçon de 20 mètres dans un stationnement adjacent à la rue Saint-Hilaire des Loges;

ATTENDU que les quantités de pavages estimés sont de 165 tonnes métriques, d'un pavage de type EB-14 PG 58-34 à un taux de 135 kg/mètres carrés, n'incluant pas la préparation et la signalisation;

ATTENDU que le prix soumis par la compagnie Construction et Pavage Portneuf inc. est de 131,50\$/tonne métrique, taxes en sus, pour les travaux précités;

ATTENDU que les travaux seront réalisés dans un délai de trois semaines;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Daniel Bédard
Appuyé par monsieur Michel Larivière
Et résolu :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution.

(QUE)

QUE le Conseil accepte le prix soumis par la compagnie Construction et Pavage Portneuf inc. au montant de 131,50\$/tonne métrique, taxes en sus, pour les travaux de pavage d'environ 165 tonnes métriques, et payées à même le fond général.

Adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

2019-08-09

Clôture de l'assemblée

ATTENDU que l'ordre du jour est épuisé;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Daniel Bédard,
Appuyé par monsieur Denis Chartier
Et résolu :

La clôture de l'assemblée à 20h20.

Adoptée à l'unanimité.

Monsieur Guy Veillette,
Maire

M. Stéphane Bourassa,
Directeur général